



Assemblée générale

Distr. générale
12 février 2003
Français
Original: anglais

Cinquante-septième session

Point 135 de l'ordre du jour

Financement de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental

Budget de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental pour l'exercice allant du 1er juillet 2003 au 30 juin 2004

Rapport du Secrétaire général

Rectificatif

Le paragraphe 11 devrait se lire comme suit :

11. La diminution des ressources nécessaires est imputable au fait que la Mission a l'intention d'embaucher un consultant au lieu d'un juriste indépendant, dont les services ne sont plus nécessaires en raison de la suspension de la Commission d'identification, pour l'aider à recouvrer du Gouvernement marocain des montants impayés.

Le paragraphe 18 devrait se lire comme suit :

18. **En ce qui concerne le financement de la MINURSO, l'Assemblée générale devra se prononcer sur les points suivants :**

a) **L'ouverture, aux fins du fonctionnement de la Mission pour la période du 1er juillet 2003 au 30 juin 2004, d'un crédit d'un montant de 42 463 300 dollars;**

b) **La mise en recouvrement, à raison de 3 538 608 dollars par mois, du montant indiqué ci-dessus à l'alinéa a) au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat de la Mission.**

